

DOCUMENT N° 94

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) : PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME):

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

PILOTE: 326 **VENNINK Lars** No.: DRIVER:

Concerne la partie de la compétition 30 Senior - Manche Qualificative B-F

ÉNONCÉ / STATEMENT:

Disqualification - Intervention dans le parc fermé

MOTIF / REASON:

Il a été constaté par un Commissaire technique, rapport n° que le Pilote/Concurrent mentionné ci-dessus a fait de la mécanique ou une intervention sur son kart dans le parc fermé sans l'accord d'un Commissaire Technique.

Ceci constitue une infraction aux Art.12.3.1 et 12.4 du Code et 2.13 des PG CIK-FIA 2025. Après avoir examiné ce rapport, convoqué et entendu le Pilote et le concurrent concerné (convocation N°), Les Commissaires Sportifs imposent cette pénalité conformément à l'Art. 12.4.1 m du Code CIK-FIA 2025

MOTIF: Intervention dans le parc fermé

Décision annoncée Decision announced

Date / Date: 18/10/2025

Heure / Time: 18:10

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

NAVARRO Bernard (FRA)

Membres du Collège / Members of the Panel:

MAGIS Alexandre (BEL)

JARDIN Jean Marc (FRA)

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné:

I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent : VENNINK Jarno

Representing the Competitor: Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir recu notification du document N° des Commissaires Sportifs de la Compétition

94 Certify that I have been notified of document No. by the Stewards of the Competition.

Heure / Time: Signature: Date:

> 18:46 Heure d'affichage :